

## AG de la résidence Le Parc du 20 novembre 2008

L'assemblée a réuni environ 500 personnes qui représentaient, avec l'apport des procurations, 789 personnes, soit 51,29 % des copropriétaires. Elle a démarré vers 19h et s'est tenue sous la direction de Me André, administrateur judiciaire.

Après la mise en place de la présidence, des assesseurs et du secrétaire, l'assemblée a pris acte du rapport verbal de l'Administrateur judiciaire.

Il a été fait appel aux candidatures pour le Conseil syndical.

20 personnes se sont présentées, dont plusieurs membres de l'ancien conseil syndical : toutes ont été élues à la quasi unanimité à l'exception d'un candidat.

Le mandat du Conseil syndical se terminera le 30 juin 2010.

Une discussion a eu lieu sur la 5<sup>ème</sup> résolution : le principe de l'ouverture d'un compte bancaire séparé au nom du syndicat a été approuvé.

La résolution 6 fixant à 3 000 € le montant des marchés et des contrats à partir duquel la consultation du Conseil syndical est obligatoire avant d'engager les dépenses ;

la résolution 7 fixant à 10 000 € le montant des marchés et des contrats à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire avant d'engager les dépenses ;

la résolution 8 décidant de ne pas constituer de provisions spéciales

ont été toutes les trois adoptées à la majorité absolue moins quelques voix contre.

Trois candidats se présentaient pour l'élection du Syndic. Après une présentation d'une dizaine de minutes et d'un bref temps réservé aux questions pour chaque candidat, il a été procédé au vote électronique.

Résultat des votes :

	Pour	Contre	Abstentions
1 - La Gestion foncière	28 354	24 294	54
2 - GTF	3 141	49 002	177
3 - Icade	24 528	27 155	566

Aucun syndic n'ayant obtenu le nombre suffisant de voix (33 %) pour prétendre à un deuxième tour d'élection et tenter d'obtenir la majorité, une prochaine AG devra se tenir dans environ 3 mois : le syndic sera élu à la majorité simple

La 9<sup>ème</sup> résolution sur les conditions de consultation des documents comptables,

la 10<sup>ème</sup> résolution approuvant les comptes de 2007 et la 11<sup>ème</sup> résolution approuvant le budget prévisionnel de 2009 sont approuvées à la quasi unanimité .

L'assemblée se termine vers 23h 30.